

GUY BECHTEL

La Sorcière et l'Occident



LA DESTRUCTION
DE LA SORCELLERIE EN EUROPE
DES ORIGINES
AUX GRANDS BUCHERS

PLON

LE MARTEAU DES SORCIÈRES

Il appartient à Sprenger et à Institor de sortir de cette routine répétitive par un livre qui ouvrit les premiers massacres, le *Malleus maleficarum*, c'est-à-dire le *Marteau des sorcières*, rédigé en 1486, publié en 1487 à Strasbourg. Les auteurs étaient déjà connus par leur activité. Ils avaient déjà poursuivi, emprisonné, brûlé dans les années précédentes.

Institor, de son vrai nom Heinrich Krämer (1430-1505), avait cinquante-six au moment de la rédaction, c'est-à-dire qu'il était un inquisiteur d'âge et d'expérience. Professeur de théologie, il venait de Sélestat, en Alsace, où il avait pris les ordres au monastère, avant d'être nommé en 1474 inquisiteur en Allemagne du Sud. À partir de Ratisbonne, sa résidence habituelle, il pourchassa longtemps toutes les formes d'hérésie dans les régions méridionales de l'Empire, en Alsace, autour du lac de Constance, en Bavière, en Autriche, et jusqu'en Bohême-Moravie. Peut-être dut-il sa fin à trop de zèle. Un jour, il ne revint pas d'une tournée d'inspection : en 1505, il disparut mystérieusement entre Olmütz et Brno.

Jakob Sprenger (1436-1496), un peu plus jeune, était un dominicain de plus grand renom que Krämer. Il dut sans doute à cette renommée de figurer parmi les auteurs du livre, alors que Krämer, qui connaissait mieux la question, en fut le rédacteur essentiel, pour ne pas dire unique. Mais, pour imposer ses vues dans un moment où son action était contestée, Krämer avait eu besoin de s'associer à un religieux de prestige. Sprenger venait de Suisse, probablement de Bâle ou des environs et, élève d'Alain de la Roche, il était lui aussi professeur de théologie. Sa carrière fut surtout celle d'un administrateur. Il réforma le fonctionnement de nombreux monastères dominicains et assura lui-même la direction d'un des plus connus, celui des Prêcheurs de Cologne. En 1470, il recueillit aussi une charge d'inquisiteur sur les bords du Rhin, mais ne courut pas beaucoup derrière les hérétiques.

Cela ne signifie pas pour autant que son influence fut nulle sur le *Malleus*, qu'il cosigna avec Krämer. Il assura à l'ouvrage une grande promotion par sa célébrité personnelle. Il en fut la garantie. Par ailleurs, très préoccupé du danger que, selon lui, représentait la sorcellerie, il était obsédé par les questions sexuelles. Même s'il n'a pas écrit de longs passages du livre, il lui donna son orientation antiféministe. Si le livre s'appelle *Marteau des sorcières* (*maleficarum*) et non *Marteau des sorciers* (*maleficorum*), ce qui ne fut pas sans conséquence, c'est sans doute à Sprenger qu'il le doit.

Les deux dominicains se connaissaient de longue date lorsqu'ils entreprirent de publier le *Malleus*. Une circonstance particulière les y décida. Comme ils le racontent dans leur livre, en 1484 ils avaient eu à connaître de la sorcellerie à Ravensbourg, où furent jugées une

cinquantaine de femmes pour sabbat, prostitution à des incubes, meurtres d'enfants et autres atrocités. La même année d'ailleurs, on commençait à brûler un peu partout en Europe, notamment à Côme en Italie, en Suisse dans les Grisons, et même un peu en France dans la région de Soissons¹⁶. L'année suivante, Krämer voulut recommencer des exécutions à Innsbruck, mais ni la population ni l'évêque de Brixen n'y consentirent. Le portrait-robot avait bien été diffusé de bouche à oreille dans la région, on connaissait ces histoires de sabbat, de sorcières folles de leur corps et leurs maléfices diaboliques, mais on n'y croyait pas trop. L'Église s'en tenait au canon *Episcopi* : tout cela était du rêve et il ne fallait pas s'en prendre aux gens pour leurs fantasmes.

Heinrich Krämer se heurta donc à la tiédeur des habitants et, plus encore, à l'hostilité de l'évêque Georg Golser. Celui-ci fit libérer toutes les femmes emprisonnées et, en octobre 1485, invita même l'inquisiteur à quitter au plus tôt le Tyrol, après l'avoir carrément traité de gâteux : « à cause de l'âge, retombé en enfance » (*propter senium gantz chindisch*)¹⁷. Il ne restait aux deux dominicains furieux de cet échec qu'à en appeler au pape et à publier un livre apportant la preuve de ce qu'ils avançaient.

Ce fut vite fait, en quelques mois. Au reste, la première idée qu'avançaient les dominicains était l'urgence de l'action. Ils n'hésitaient pas à se dire « au milieu des calamités d'un siècle qui s'écroule ». Krämer affirmait que, en provenance d'Orient, une nouvelle hérésie venait de surgir, et il la nommait : « Je veux dire l'hérésie des sorcières. » Des femmes, par un pacte avec l'enfer et une alliance avec la mort, se soumettaient, selon le *Malleus*, à la plus honteuse des servitudes.

En fait, le contenu du livre, au moins en ce qui concerne la longue description des pouvoirs du Diable, n'est pas bien original. Le sabbat était connu ; le décrire une nouvelle fois n'apportait rien, et les dominicains ne le firent pas explicitement. De plus, Sprenger et Krämer, volontairement ou non, ne parlèrent pas des dernières nouveautés en la matière : le baiser au bas du dos et les marques du Diable qu'on devait trouver sur la peau des sorcières, petits signes que le Diable imposait à ses fidèles et qui allaient devenir au siècle suivant la preuve indiscutable de leur culpabilité.

En revanche, le texte s'attachait longuement, dans ses deux premières parties, à démontrer la variété des maléfices, leur nombre et surtout leur réalité. Non, il ne s'agissait pas de rêves, de fantasmes.

16. J. Hansen, *Quellen...*, op. cit., pp. 500-502. J. Bizouard, *Des rapports de l'homme avec le démon*, Paris, Gaume, 1863-64, 6 vol., II, p. 173.

17. Cité par W. Behringer, « Allemagne, mère de tant de sorcières au cœur des persécutions », dans *Magie et Sorcellerie en Europe...*, op. cit., p. 68.

Le Diable pouvait agir réellement sur les hommes, les bêtes, le temps, les récoltes, etc. D'ailleurs, disait le *Malleus*, utilisant une étymologie très fantaisiste, le sorcier (*magus*), en pratiquant le maléfice (*maleficiendo*), commettait un véritable délit contre la foi (*male de fide sentiendo*). Bref, il était hérétique, comme étaient hérétiques tous ceux qui ne croyaient pas à sa réalité et à sa novicité.

Les maléfices répandus, le *Malleus* en donnait longuement le détail : calamités agricoles, enfants assassinés pour fabriquer des onguents, poudres, empoisonnements, envoûtements par figurines de cire. Le livre était assez convaincant parce qu'il apportait des faits (ou prétendus tels), des anecdotes, des aveux en principe recueillis de première oreille, c'est-à-dire entendus de la bouche même des accusées interrogées par les auteurs. Il fournissait même des recettes très détaillées sur les agissements des sorcières.

Par exemple, il expliquait ce qu'elles faisaient des petits enfants enlevés, alors que Nider s'était borné à parler en termes vagues de cannibalisme diabolique. Krämer, lui, établissait d'abord le fait par les témoignages. Un de ses témoins racontait comment un enfant avait disparu dans un village et comment lui-même ensuite, « ayant surpris une assemblée de femmes dans la nuit, avait pu les voir tuant l'enfant et buvant son sang¹⁸ ». Une sorcière racontait le sort des enfants volés : « Nous les mettons à cuire dans un chaudron jusqu'à ce que la chair se détache des os et devienne bien liquide. De l'élément le plus solide, nous faisons un onguent qui nous sert pour nos artifices, nos plaisirs et nos transports. » L'élément liquide servait ensuite à la confection de philtres, avec toute une autre série d'ingrédients : hosties, testicules de coq, os de serpent, etc.

Le *Malleus* rapporte encore comment des sorcières avaient confessé savoir faire la grêle. L'une d'elles avait raconté aux auteurs qu'un jour son incube vint la voir, l'obligea à creuser un trou au pied d'un arbre, y versa de l'eau et battit le liquide avec un rameau. Elle eut à peine le temps de rentrer : il grêlait déjà. Pour ce bel aveu, on la brûla.

Pour profaner tranquillement les hosties, dit encore le *Malleus*, les sorcières font semblant de les recevoir normalement à l'église, mais les gardent en bouche jusqu'à ce qu'elles soient seules. Alors elles les recrachent et les ramènent chez elles, où elle les jettent dans une marmite avec des crapauds. Un brave paysan qui passa une fois non loin de la maison d'une de ces sorcières en train de se livrer à cette démoniaque cuisine « entendit comme la voix d'un enfant qui criait¹⁹ ».

Plus importante était la conviction des auteurs du *Malleus* que les

sorcières n'agissaient pas isolément, mais constituaient une secte conspiratrice dissimulée au sein de la société. D'ailleurs, elles s'aimaient entre elles, excluant ainsi les hommes de leurs conciliabules et renforçant une solidarité secrète, y compris sexuelle²⁰. Il fallait donc sévir et c'est ce à quoi s'applique la troisième partie du livre, qui voulait être le nouveau manuel de l'enquêteur en la matière.

Que les juges n'aient surtout pas peur : ils sont protégés contre les perfidies du Diable et des sorcières. L'inquisiteur est invulnérable, surtout s'il porte sur lui du buis béni, un *Agnus dei*, des phylactères, du sel et des médailles bénites. Il évitera toutefois, pour plus de sûreté, de regarder les sorcières dans les yeux, et de leur toucher bras et jambes. Quelques signes de croix l'aideront aussi beaucoup à se protéger.

Le *Malleus*, dans son souci d'être pratique et utile, décrit ensuite la procédure à employer, depuis l'arrestation des suspects jusqu'à leur internement et leur condamnation. Il faudra fouiller de fond en comble la maison des sorcières, car elles y dissimulent souvent des objets qui peuvent faire preuve. On les interrogera de préférence les dimanches, ou lors de la fête des grands saints, ce qui les rendra plus vulnérables aux questions des inquisiteurs. On exigera d'elles le serment préalable de dire la vérité, ce qui les mettra en plus mauvais cas si l'on parvient à les convaincre ensuite de mensonges. On vérifiera leurs antécédents, on examinera et interrogera aussi leurs parents, car les sorcières s'adonnent souvent au Diable par familles entières et depuis fort longtemps.

On ameutera contre les prévenues autant d'accusateurs qu'on le pourra, dont les noms ne seront d'ailleurs pas communiqués aux défenseurs, de façon à éviter les vengeances et contrecoups maléfiques. Un seul but : obtenir l'aveu, et pour cela la torture sera autorisée. On commencera toujours par mettre les femmes nues, on leur « rasera le poil » pour les empêcher de dissimuler dans leurs endroits secrets des talismans qui leur permettraient d'éviter la souffrance²¹.

La torture devra débiter « modérément et sans effusion de sang, » dit la question XIV de la troisième partie. Si toutefois les accusées résistent, si elles parviennent à se taire, ce sera une présomption supplémentaire de leur culpabilité, car ce silence ne pourra provenir que du Diable, liant la langue de ses amies. Celui-ci peut en effet, ou empêcher les sorcières de parler ou, par le charme de taciturnité, les aider à se taire sans ressentir la douleur des tortures. Toutefois, en cas

18. *Le Marteau des sorcières*, p. 247. Pour les références, nous utilisons la traduction française du *Malleus* : *Le Marteau des sorcières* présenté et traduit par A. Danet, Paris, Plon, 1973.

19. *Le Marteau des sorcières*, op. cit., p. 353.

20. Comme l'a remarqué J. Duby, l'affection que les femmes se portaient a beaucoup troublé les hommes du Moyen Âge, qui pourtant ne voyaient aucun mal à l'affection indéfectible des chevaliers entre eux. Voir G. Duby, *Dames du XII^e siècle*, tome III, *Ève et les prêtres*, Gallimard, 1996.

21. *Le Marteau des sorcières*, op. cit., p. 580.

de silence prolongé, on les menacera du fer rouge, et on verra bien si le Diable peut résister à un argument de ce poids. On se méfiera des femmes qui demanderont elles-mêmes ce fer rouge, ou tout autre jugement de Dieu, car on sait que le démon peut aussi les protéger de la douleur qu'occasionnent les brûlures (III, 17). L'aveu obtenu, il ne restera plus qu'à condamner et, en cas de peine lourde, à confier la sorcière à la justice civile, le bras séculier, pour l'exécution de la peine.

Les inquisiteurs n'excluront pas — mais ce sera l'exception — de découvrir et relâcher quelques innocentes ou quelques faibles femmes, qui se seraient compromises par leur bêtise et leur refus de dénoncer. Le troisième livre du *Malleus* fournit alors la formule d'abjuration à faire prononcer à ces imbéciles. Comme les enquêteurs n'auront cependant pas pu se tromper complètement, cette formule comprendra une sorte d'aveu de complicité et de remerciement pour la mansuétude de l'Église.

INFLUENCE DU *MALLEUS*

On discute aujourd'hui des conséquences du *Malleus*, puisque, s'il ouvrit assurément la période de répression sévère, il ne coïncida pas tout de suite avec son maximum. Il entraîna d'indiscutables brûlements de sorcières, mais il ne déclencha pas encore la persécution de masse qui ne se produisit que cent ans plus tard. Michelet dans la *Sorcière*, y vit même un livre mal fait :

... un livre pédantesque, calqué ridiculement sur les divisions et subdivisions usitées par les thomistes, mais naïf, très convaincu, d'un homme vraiment effrayé, qui, dans ce duel terrible entre Dieu et le Diable, où Dieu permet généralement que le Diable ait l'avantage, ne voit de remède qu'à poursuivre celui-ci la flamme en main.

Il nous semble au contraire que l'ouvrage, même s'il n'apportait pas de révélations sur les conduites diaboliques, était fort bien agencé pour convaincre, et n'a pas manqué de le faire, entre autres dans les régions du Saint Empire. D'abord il était très complet, ce qui n'était pas le cas de ses devanciers, tous limités à un ou deux points de la question. Il apportait une grande quantité de faits, de témoignages auxquels il était difficile de résister, sauf à accuser les auteurs d'affabulation pure et simple. Ensuite, il mettait à mal le canon *Episcopi*, qui avait si longtemps protégé les sorcières en laissant croire aux ecclésiastiques chargés de les poursuivre qu'elles n'étaient coupables que de rêveries sans conséquence. Enfin, le *Malleus* ne pouvait manquer d'avoir de l'influence parce qu'il se couvrait de l'autorité du Saint-Siège.

L'appui de Rome, les auteurs s'en targuaient tacitement dès les premières pages. En effet, en 1484, au moment de leurs difficultés sur le terrain, ils avaient réussi à obtenir du pape Innocent VIII une bulle dénonçant la sorcellerie et commençant par les mots *Summis desiderantes affectibus*, qu'ils publiaient en introduction de leur ouvrage. Le *Malleus* avait donc l'air d'avoir été préfacé et approuvé par le pape, alors que celui-ci, au moment où il avait rédigé son texte, ne connaissait évidemment pas le livre de Sprenger et Institor et se doutait encore moins qu'il en fournirait l'avant-propos.

La bulle *Summis desiderantes* énonçait les crimes diaboliques de façon assez classique et, une fois encore, sans parler du sabbat. Elle s'inscrivait donc dans la lignée des innombrables mises en garde romaines contre les ruses du démon²². Les crimes reprochés aux sorcières étaient toujours les mêmes et relevaient du *maleficium* maintes fois dénoncé. Toutefois la bulle, et le *Malleus* développera l'idée, insistait sur le fait que les conditions étaient nouvelles : les diables n'avaient pas changé de nature, mais maintenant ils étaient passés à l'offensive et recevaient un accueil chaleureux de la part des sorcières. Par exemple, les incubes, naguère, indisposaient nuitamment les femmes ; maintenant, ils étaient très demandés par leurs victimes mêmes.

En raison de cette ardeur nouvelle du Mal et de ses partisans, le pape confiait explicitement aux inquisiteurs une mission élargie. Il fallait réagir vite et fort, et sans tenir compte des cadres ecclésiastiques traditionnels. Le combat devait devenir général, au-delà de toutes les frontières. Ce caractère directif de la bulle, son appel à la mobilisation des forces du Bien, a été souligné par un commentateur moderne, H. Trevor-Roper :

Les défenseurs de la papauté ont affirmé que ce texte n'apportait rien de nouveau : ce n'était qu'un document de routine qui autorisait les dominicains à continuer leur œuvre, et qui demandait aux autres autorités (évêques et pouvoir séculier) de ne pas y faire obstacle. Ce fut là, sans aucun doute, l'une des conséquences de la bulle, mais il y en eut une autre plus nouvelle. Jusque-là, l'œuvre des dominicains était limitée au plan local. Ce n'était que par endroits qu'ils brûlaient et persécutaient les sorcières. Par la bulle de 1484, le mandat qui leur était donné, implicitement du moins, était universel²³.

En revanche, le pape Innocent VIII dans sa bulle ne désignait nullement les femmes comme les principales responsables du renouveau diabolique. Pour lui, le malheur venait d'un « certain nombre de per-

22. Les papes du xv^e siècle ont presque tous attiré l'attention sur la puissance du Diable : Eugène IV (1437), Calixte II (1457), Pie IV (1459). La bulle *Summis desiderantes* de 1484 fut elle-même suivie d'une prise de position d'Alexandre VI (1494).

23. H. Trevor-Roper, *De la Réforme aux Lumières*, Paris, Gallimard, 1972, p. 145.

sonnes de l'un et l'autre sexe. » Cependant, très obsédé par la sexualité, lui-même emmêlé dans une vie personnelle fort pécheresse, il insistait sur les méfaits que le Diable pouvait exercer dans le domaine de la génération (amours désordonnés, impuissance ou stérilité masculine, avortements). Comme il s'agissait là non d'illusions comme le sabbat, mais de réalités constatables dans la vie de tous les jours, au moins chez quelques mauvais chrétiens, la bulle avait l'air de confirmer la théorie de la réalité des actes magiques et de nier le canon *Episcopi*.

Ainsi couverts par un texte qui avait l'air d'approuver le contenu de leur livre, les dominicains Sprenger et Krämer avaient pu développer abondamment leur propre thèse sur les délits sexuels attribuables au Diable. Ce fut même l'originalité du *Malleus* que de souligner à chaque page la responsabilité des femmes, ce qu'à aucun moment n'avait dit Innocent VIII. Mais comment mettre en cause le sexe, sans parler d'elles ?

Pour se justifier, l'antiféminisme démentiel du *Malleus* faisait une fois de plus appel à l'étymologie, telle qu'on la concevait à cette époque, c'est-à-dire l'étude de l'origine mythique des mots, sans aucune base scientifique. Quelques siècles avant eux, Isidore de Séville (560-636), dernier Père de l'Église mais non le moindre par l'autorité dont il allait jouir, avait déjà usé et abusé de la méthode dans un ouvrage précisément intitulé *Etymologiae*. Sous prétexte que les mots créés par Dieu contenaient l'essence et la vérité des choses pourvu qu'on voulût bien les voir, Isidore avait tout expliqué, et déjà dans un sens peu favorable aux femmes²⁴. Le mot « homme », par exemple, (*vir* en latin), venait de la force (*vis*). Par opposition, la « mère » (*mater*) ne jouait qu'un rôle tout passif dans la conception d'enfant, puisque le nom qui la désignait venait de matière (*materia*). Au hasard, Isidore faisait aussi venir les mots *mamillae* (seins) de pommes (*malae*), vulve (*vulva*) de porte (*valva*), femme (*mulier*) de mollesse (*mollities*)... et les Bretons (*Britones*) d'un mot signifiant crétins (*bruti*). On jugera par là de la valeur de ses « étymologies ».

Tout à fait dans le même esprit, le *Malleus* commençait à affirmer que la femme, comme son nom l'indiquait, manquait toujours de foi. En effet, le mot latin *femina* se décomposait en *fe* et *minus*, ce qu'il traduisait comme « moindre par la foi. » La suite coulait de source. Ayant moins de foi que les hommes, les femmes fournissaient naturellement aux bataillons du Diable plus de combattants que ceux-là²⁵.

Les femmes n'étaient pas seulement faibles en foi, mais en toutes

24. Voir J. Fontaine, *Isidore de Séville et la culture classique dans l'Espagne wisigothique*, Paris, Études Augustiniennes, 1959, pp. 28-29. J. Engels, « La portée de l'étymologie dans l'œuvre d'Isidore de Séville », *Revue de la Sorcière*, 3^e série, 3 (1962), pp. 100-128.

choses. Elles avaient moins de force, de vertu, de constance que leurs compagnons mâles. Ainsi, « parce qu'elles sont déficientes dans les forces de leur âmes et de corps, il n'est pas étonnant qu'elles songent à ensorceler ceux qu'elles détestent ».

Et pourquoi sont-elles faibles et méchantes ? Parce qu'elles sont plus sexuelles que les hommes. On retrouve là un vieux cliché, celui de l'impureté congénitale des femmes qui remonte au Lévitique, à Pline, à nombre d'auteurs et de médecins de l'Antiquité, mais plus encore à quelque chose de typiquement médiéval, ce que Jacques Solé a appelé le « mythe clérical de la lascivité féminine ».

Le *Malleus* dit que chez la femme « la passion charnelle est insatiable²⁶ » et c'est pourquoi elle a une tendance naturelle à folâtrer avec les démons. Ses trois grands défauts (infidélité, ambition, luxure) n'ont pas d'autre d'origine que le sexe. Les femmes sont des sexes et ne pensent qu'au sexe. Dans cette voie, l'ouvrage va par moment jusqu'au délire. Il explique au chapitre 7 de la II^e partie que les sorcières aiment tellement les sexes masculins qu'elles les collectionnent et que certaines en conservent vingt ou trente. Malheureusement, les fouilles les plus soigneuses de leur domicile ne serviront à rien, on ne trouvera pas ces morceaux arrachés aux hommes chez elles, parce qu'elles se méfient des perquisitions. Mais qu'on cherche mieux, partout, plus longuement. Les sorcières ont pour habitude de mettre ces sexes dans des boîtes en fer (où ils continuent à se tortiller comme des vers) et elles les dissimulent aux faîtes des arbres, dans des nids d'oiseaux.

Jamais on n'avait écrit un tel procès de la femme. Jamais surtout — car les femmes ont été insultées de tout temps — on n'avait à ce point insisté sur le danger qu'elles faisaient courir à l'homme et au devenir de la société. Le *Malleus* parle carrément de « l'énormité du crime des sorcières. » Comment s'étonner alors que la fraction mâle de l'Europe se soit sentie plus menacée que jamais, comment douter que le *Malleus* ait vraiment contribué à la montée des peurs qui finit par les tueries ?

Ajoutons à ces débords de pensée malade l'audience qu'allait leur donner l'imprimerie maintenant au point et fabriquant des tirages importants. Après l'édition originale de Strasbourg au printemps 1487, le *Malleus* fut réédité neuf fois avant la fin du siècle dans la région rhénane (Spire, Bâle, Cologne) et encore six fois avant 1520 (y compris hors d'Allemagne, à Lyon, Venise, Paris). En tout, plus de trente mille exemplaires en seront diffusés dans toute l'Europe, avant que ne s'éteignent les bûchers. Et pendant ce temps de feu, dans tous les procès, les juges vont s'en servir, ils vont poser les questions du *Malleus* et entendre les réponses du *Malleus*. Autorités officielles comme justiciables vont se mettre à partager un discours démoniaque

26. *Le Marteau des sorcières*, *ibidem*, p. 208.

qui donnera désormais moins lieu à de réels questionnements qu'à des jactances, des récitation de rôles. Le *Malleus* est devenu un modèle.

LE NOUVEL ENNEMI

La situation en matière de diabolisme a complètement changé entre le début et la fin du xv^e siècle, le point de rupture se situant probablement vers 1450. Comparons un instant ces deux situations.

Au début du siècle, le Diable n'était encore qu'un danger lointain. Quand il lui arrivait de faire des incursions sur terre, ce qui était rare, il apparaissait hors de son élément naturel, mal à l'aise, comme cet albatros dont parle Baudelaire, puissant dans le ciel et subitement misérable dès qu'il était obligé de fouler le sol des humains. Dans des *Mystères*, des fabliaux, le Diable, que ses ailes de démon empêchaient de marcher, apparaissait comme une sorte de marionnette destinée à épouvanter, mais malhabile, lourdaude, animalesque. D'ailleurs, Dieu veillait toujours au *happy end*.

L'existence du pacte était reconnue, mais on y voyait plus un schéma littéraire, une hypothèse d'école qu'un véritable choix offert à certains hommes. D'ailleurs, dans un temps, le Moyen Âge, où l'on croyait profondément en Dieu, quel homme aurait été assez fou pour sacrifier son salut éternel au bénéfice provisoire de quelques biens matériels ? Un individualiste, par défi de Dieu ? Ce sont là des idées romantiques. Rien n'est plus étranger au Moyen Âge que l'idée de l'acte gratuit, forcément personnel, dans un temps où tout était fait pour maintenir l'individu à l'intérieur du groupe protecteur, de la cellule familiale paroissiale et professionnelle.

Le maléfice, il existait bien, personne n'en doutait, mais personne ne le croyait vraiment lié au Diable. Même si, dans quelques textes, les pouvoirs maléfiques provenaient du démon, c'était par quelque intermédiaire, un juif par exemple, ou encore par une permission toute spéciale de Dieu. Grâce à des courtiers, des surveillants, des protecteurs, voire des saints faisant écran, le Diable était toujours refoulé à distance et contenu.

Or à la fin de la décennie de 1480, ce paysage rassurant où le Diable est ligoté et impuissant a complètement changé, et pourtant il ne s'est pas passé matériellement grand-chose. D'objectivement constatable, de factuel en matière de sorcellerie, on ne peut signaler que l'épidémie de maléfice ou d'hérésie (sans doute les deux un peu mêlés) qui s'était produite dans la première moitié du siècle, dans une région limitée, au-dessous du lac Léman, puis quelques procès au-delà, vers 1450-1460, les années les plus importantes.

Deux livres avaient encadré cette date charnière, l'un la précédant, l'autre la suivant. Le premier ouvrage, à savoir le *Formicarius*, mit au

point la nouvelle image du Diable que nous avons décrite. Or, contre toute attente, cette représentation trouva un certain public, quoiqu'elle fût en grande partie légendaire, fabriquée par un religieux qui avait largement interprété les faits à sa façon, pour ne pas dire qu'il les avait truqués. Désormais, à côté du Diable, on soupçonna l'existence d'êtres humains complices et pervers.

Le second livre, le *Malleus*, fut plus encore une sorte d'escroquerie, qu'il fallut beaucoup d'audace pour écrire et publier. Au mépris des réalités comme des instructions de l'Église, les deux auteurs réussirent à faire passer une situation diaboliquement assez calme pour une sorte d'état d'urgence absolue, où l'humanité se serait trouvée en péril grave. Les complices du Diable qu'avaient découvert Nider furent identifiés par Sprenger et Institor comme des femmes, et presque seulement des femmes.

Ils ne convainquirent sans doute pas tout le monde, mais ils inquiétèrent beaucoup. On s'opposa à eux, on laissa entendre qu'ils n'étaient que deux obsédés et maniaques. En 1489, un avocat de Constance nommé Ulrich Molitor publia un livre contre eux, avec l'appui de l'archiduc Sigismond d'Autriche. D'autres aussi s'essayèrent à les combattre, tant il est vrai qu'au xv^e siècle la partie des inquisiteurs était encore loin d'être gagnée. Mais nul n'était assez puissant pour contrebalancer l'apparente caution du pape. L'ouvrage resta l'encyclopédie officielle en même temps que le manuel de procédure des procès de sorcellerie jusqu'au troisième quart du xvi^e siècle, lorsque les démonologues professionnels prirent le relais.

La plus grande réussite du *Malleus*, cet ouvrage que l'historien contemporain Trevor-Roper appelle « un des livres les plus importants de l'histoire », fut sans doute de toucher les élites, jusqu'ici en marge de toute crédulité au Diable. Ces élites ne pouvaient qu'observer, même sans être totalement convaincues, les progrès du diabolisme et admirer son utilité sociale. Depuis trois au quatre siècles, des rois, des princes, des dirigeants politiques avaient déjà utilisé cet épouvantail comme un exceptionnel *outil d'exclusion*. Il avait servi à liquider des comptes personnels dans les cours régnautes, à persécuter des juifs ou des asociaux, à cantonner des lépreux. Mais toujours on avait agi (voyez l'affaire Jeanne d'Arc) avec la crainte que l'Église ne suivît pas. Et voilà que, dans l'introduction du *Malleus*, celle-ci, de Rome, semblait donner sa bénédiction à la poursuite de cette extraordinaire « hérésie des sorcières », dans laquelle, plus que jamais, on allait pouvoir inclure à peu près n'importe qui. Les délits civils pouvaient devenir des délits religieux, et vice versa. Ces autorisations ne tombaient pas dans l'oreille de sourds.

En tout cas, le Diable avait réussi à devenir le premier personnage de la pièce. Plus personne ne pouvait l'ignorer, au point que le Moyen

Âge, au moins vers sa fin, se confond avec l'irruption universelle de Satan dans l'imaginaire collectif. C'est ce que dit Jacques le Goff :

Je suis de plus en plus persuadé que l'imaginaire médiéval a pour centre, pour pivot, la principale création du christianisme à l'époque du long Moyen Âge, Satan. Satan est le chef d'orchestre de la société féodale. Certes, son pouvoir dépend de la volonté de Dieu, et les hommes et les femmes de ces temps-là doivent faire leur salut dans l'imaginaire très réel pour eux du choix décisif entre le Diable et le Bon Dieu, l'Enfer et le Paradis. Mais ici-bas Satan mène le bal²⁷.

Le peuple pourtant restait calme. Moins perturbé par cette montée vers le haut de la société du portrait-robot d'un Diable conspirateur, monarchique et cannibale, il sera le dernier à être convaincu. Il y faudra des circonstances toutes particulières. D'ailleurs, le peuple ne lisait pas, ou très peu, et le *Malleus* lui échappa donc un certain temps. Mais à force de livres (nous allons en voir paraître encore beaucoup sur le sujet au xvi^e siècle), l'idée d'un responsable diabolique à leurs malheurs finira par les troubler, ne serait-ce que par la prédication de ceux qui auront lu ces ouvrages.

Pour l'instant, vers 1500, le chiffre des exécutions avait plutôt tendance à stagner, voire à baisser même un peu en fin de siècle, notamment en Italie. Mais les premiers résultats étaient loin d'être négligeables. On ne tuait plus les sorciers et sorcières à l'unité, comme au début du siècle ; même plus par dizaines, comme à Arras, vers son milieu. Krämer poursuivait sa croisade, il traînait son bâton de pèlerin, son encyclopédie diabolique et ses fagots dans toute l'Allemagne du Sud. En 1491, écrivant aux édiles de Nuremberg, il pouvait se targuer d'avoir à lui tout seul déjà brûlé plus de deux cents sorcières.

Or une idée, surtout une idée fautive comme celle de Krämer, ne réussit jamais tout à fait par hasard dans un siècle, à contre-courant du temps. Il faut qu'elle corresponde à quelque chose de vrai et de profond, même si elle ne traduit que des excès. On ne peut comprendre le succès du *Malleus* et les massacres qui s'ensuivirent sans les rattacher aux profondes émotions d'une société malade.

Le temps des méfiances

Ce qui manqua peut-être longtemps à la parfaite réussite du Diable sur terre et à l'apparition d'une chasse intensive aux sorciers fut tout simplement la désespérance des hommes. Certes, les malheurs n'avaient pas épargné les époques précédentes, surtout le xiv^e siècle, qui connut à la fois la guerre, la faim et l'épidémie. Mais son successeur, le xv^e, fut encore plus destructeur des équilibres humains. Il vit la permanence des calamités antérieures, quelquefois aggravées. Les maux répétés, joints à l'idée que peut-être on n'en verrait jamais la fin, exercèrent un effet très pernicieux sur les esprits. Les âmes se découragèrent et devinrent plus perméables, non à l'amour du démon (il n'y eut pas plus de sorcières qu'auparavant) mais sans doute à la haine qu'il fallait lui porter. Vers la fin, on rendit le Diable plus que jamais responsable de tout.

S'il fallait absolument dater le début des représailles contre l'enfer, on a vu les bons arguments que pourrait présenter l'an 1486, où fut rédigé le *Malleus*. C'est cette année, où autour de cette année, que la mobilisation contre le Diable, après la proclamation papale de 1484, fut en tout cas déclarée. Mais, comme on le sait, la déclaration de guerre n'est pas la guerre et ne signifie jamais le début immédiat des hostilités.

Le bref épisode du maximum de la répression sanglante et massive des sorcières en Europe (un petit demi-siècle entre 1580 et 1630) se place beaucoup plus tard. Il ne s'inscrit pas moins dans une période assez vaste d'imprécations et de gesticulations qui, longtemps latente, s'étendit sur le xv^e et le xvi^e siècle, s'exprimant à l'occasion par quelques signaux importants, dont sûrement ceux des années 1484-1486.

Ces signaux jaillirent d'une société depuis longtemps travaillée de plusieurs combats. Un des enjeux de ces luttes peut se résumer ainsi : un certain nombre de clercs, qui n'étaient même pas tous religieux,

27. J. Le Goff, *L'Imaginaire médiéval*, NRF, 1985, nouvelle édition, 1991, p. XVIII.